

NOTICE EXPLICATIVE VACANCES 2023/2024

(À signer et remettre avec le dossier)

Nom et Prénom de l'enfant concerné :

RENSEIGNEMENTS :

Pour chaque dossier, nous vous demandons de remplir toutes les rubriques de la fiche d'inscription, des fiches sanitaires, de la liste des personnes autorisées à prendre en charge l'(les) enfant(s) ainsi que le planning de réservation.

TARIFS :

La MJC Metz-Sud est conventionnée avec la CAF, à ce titre, les tarifs des ALSH sont fixés en fonction du Quotient Familial (QF).

Le QF est établi par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Il dépend des ressources et de la composition de chaque famille. Le site internet de la CAF détaille le mode de calcul : caf.fr

Quotient Familial	1 enfant	2 enfants et +
> 1900	24.50 [€]	23.50 [€] / enfant
1700 à 1899	23.60 [€]	22.60 [€] / enfant
1500 à 1699	23.00 [€]	22.00 [€] / enfant
1250 à 1499	22.30 [€]	21.30 [€] / enfant
1000 à 1249	21.50 [€]	20.50 [€] / enfant
600 à 999	20.50 [€]	19.50 [€] / enfant
< 600	20.00 [€]	19.00 [€] / enfant

Pour les non-ressortissants CAF, il convient d'ajouter 4.50[€] au tarif par journée.

- Adhésion à la MJC : 12[€] / enfant pour la saison 2023/2024
- Nous acceptons également les « Aides Aux Vacances » de la CAF

INSCRIPTIONS, RESERVATIONS & PAIEMENT :

Après avoir renseigné le dossier d'inscription de votre enfant, vous pouvez procéder à la réservation des journées.

Le paiement des journées devra être effectué à la réservation.

Une absence d'une ou plusieurs journée(s) réservée(s) ne pourra donner lieu à aucun remboursement sauf cas de maladie dûment attestée par certificat médical transmis dans les 48 heures ou d'évènements familiaux graves.

- Aucune réservation ne peut s'effectuer si l'enfant n'est pas préalablement inscrit.
- L'effectif du centre est limité par l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Cette limitation impose l'instauration d'un système de réservation permettant d'établir un tableau prévisionnel de la fréquentation quotidienne, afin de gérer au mieux le taux d'encadrement, l'organisation des animations ainsi que la réservation des repas.
- Les réservations sont ouvertes au plus tard trois semaines avant le début des périodes de vacances et s'effectuent par écrit en remplissant un formulaire directement à l'accueil de la MJC.
- Possibilité de régler par chèque bancaire, espèces, virement ou chèques-vacances.

En cas de participation de votre comité d'entreprise : Merci de déposer au moment de l'inscription les imprimés nécessaires de manière à ce que nous puissions les renseigner dans les meilleurs délais.

Votre enfant sera accepté au centre une fois son dossier d'inscription complet et la réservation payée :

- Fiche d'inscription complétée & signée
- Fiche sanitaire remplie et signée accompagnée de la copie des vaccins à jour
- Fiche complémentaire renseignée & signée
- En cas de problèmes médicaux spécifiques, merci de joindre au dossier un certificat médical ou le P.A.I
- Autorisation de prise en charge
- Notice explicative signée par le(s) représentant(s) de l'enfant
- Attestation CAF (de moins de 3 mois) indiquant le Quotient Familial ou dernier avis d'imposition
- Planning de réservation accompagné de son règlement
- Le cas échéant, original notification « Aides aux vacances » de la CAF

Pour les enfants ayant un traitement médical ponctuel ou constant à suivre, veuillez impérativement le signaler à l'accueil dès votre arrivée le matin et y déposer les médicaments ainsi que l'ordonnance.

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance, de même, aucun médicament ne sera laissé directement à l'enfant.

HORAIRES :

Arrivée :

- Nous accueillons les enfants entre 7h45 & 9h
- Merci d'accompagner l'enfant jusqu'à l'accueil pour signaler sa présence
- Pour la bonne marche de l'accueil, merci de respecter ces horaires (en cas de retard merci de prévenir le secrétariat)

Départ :

- Les parents peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) à la MJC Metz-Sud entre 17h & 18h45

Date :

Signature :
Précédée de la mention
« Lu et approuvé* »